

Le 13 septembre 2016, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 244-2016 relatif à la constitution d'un fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique. La réalisation des projets hydroélectriques a été possible en vertu de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec visant à permettre aux communautés d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. La mise en place du Fonds de développement hydroélectrique est donc conséquente avec l'engagement de la MRC d'utiliser les redevances qui lui sont versées annuellement, nettes des dépenses engagées annuellement relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles comme levier de développement socioéconomique, et de créer un fonds à cette fin.

Depuis la création du fonds, c'est une somme de **8 064 474 \$** qui a été rendu disponible pour des projets structurants. Pour l'année 2023 seulement, la somme disponible était de **1 223 374 \$**. Cette enveloppe était répartie, selon les modalités du fonds de développement, à parts égales entre le volet territorial et le volet local. Les projets présentés au volet territorial doivent être en conformité avec la vision stratégique de développement territorial, avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les différentes planifications et stratégies territoriales. De plus, les projets doivent se situer dans les créneaux ci-dessous et avoir un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC ou pour au moins trois municipalités :

- Stratégie de développement économique ;
- Projet de développement touristique, agroalimentaire, forestier ou en matière de santé et bien-être ;
- Projet de développement économique.

Le volet local du Fonds de développement hydroélectrique prévoit une enveloppe réservée pour des projets provenant de chacune des municipalités du territoire faisant partie des créneaux suivants :

- Stratégie de développement économique ;
- Développement touristique, agroalimentaire ou forestier ;
- Infrastructure sportive et de loisir ;
- Infrastructure stratégique pour le développement ou la pérennité d'une municipalité ;
- Initiative de soutien à l'occupation dynamique du territoire ;
- Mesure en matière de santé, de services sociaux et de saines habitudes de vie ;
- Intervention de nature patrimoniale et culturelle ;
- Intervention en matière environnementale et de développement durable ;
- Initiative relative à la qualité de vie et aux paysages.

Voici la liste des projets ayant été déposés auprès du Fonds de développement hydroélectrique et ayant reçu une confirmation d'engagement financier au cours de l'année 2023 :

Volet territorial			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Stratégie collective touristique	MRC Domaine-du-Roy	125 000 \$	265 000 \$
Développement filière Biocharbon	Biochar Boréalis	40 000 \$	242 989 \$
Transport collectif et adapté	Accès-Transport	115 000 \$	1 309 198 \$
Projet éolien	Société énergie communautaire	200 000 \$	600 000 \$
Fonds développement Domaine-du-Roy	MRC Domaine-du-Roy	87 500 \$	400 000 \$
Destination durable et action concertée	Parc de la Couronne	22 000 \$	500 000 \$
Promotions et Communications	Parc de la Couronne	17 500 \$	110 000 \$
Total :		<u>607 000 \$</u>	<u>3 427 187 \$</u>

Volet local			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Mise à niveau et expériences – Sentier Ouiatchouan (MRC)	Municipalités de Saint-François, Lac-Bouchette et Chambord	15 000 \$	148 649 \$
Journée de réflexion sur les orientations stratégiques	Municipalité de Chambord	17 637 \$	23 150 \$
Aménagement service mise à l'eau quai municipal	Municipalité de Chambord	15 023 \$	19 161 \$
Mise à niveau équipements dards	Municipalité de La Doré	1 000 \$	1 250 \$
Planification Marché de Noël et Semaine de relâche 2024	Moulin des Pionniers de La Doré	1 490 \$	1 890 \$
Comptoir vestimentaire	Fabrique Notre-Dame du LSJ	1 000 \$	1 250 \$
Journée de réflexion sur les orientations stratégiques	Ville de Saint-Félicien	8 500 \$	11 548 \$
Acquisition de pierres de curling	Ville de Saint-Félicien	33 260 \$	41 575 \$
Réaménagement du terrain de baseball	Ville de Saint-Félicien	190 000 \$	270 000 \$
Aménagement d'un parc de jeux d'eau	Municipalité Saint-Prime	214 000 \$	256 800 \$
Aménagement des structures pour enfants	Municipalité de La Doré	49 794 \$	830 000 \$
Total :		<u>546 704 \$</u>	<u>1 605 273 \$</u>

Pour l'exercice 2023, la MRC a donc engagé **1 153 704 \$** du Fonds de développement hydroélectrique dans 17 projets qui généreront **5 032 460 \$** en investissement. Les redevances totales qui ont été encaissées d'Énergie hydroélectrique Ouiatchouan et d'Énergie hydroélectrique Mistassini pour l'année financière 2023, après soustraction du service de la dette, permettront de rendre disponible une somme de **1 399 532 \$** pour le fonds en 2024.